



**ŒUVRES DE LA MIE DE PAIN**

Association

Siège social : 18, rue Charles Fourier  
75013 Paris

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024

## ŒUVRES DE LA MIE DE PAIN

Association

Siège social : 18, rue Charles Fourier

75013 Paris

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024

Mesdames, Messieurs,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ŒUVRES DE LA MIE DE PAIN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans la note 8 de l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

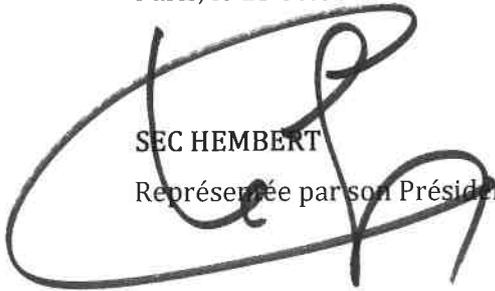
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure en annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Le rapport est daté de ce jour pour collecter jusqu'au dernier moment les éléments probants à l'expression de l'opinion.

Paris, le 13 octobre 2025



SEC HEMBERT  
Représentée par son Président

## ANNEXE : DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



## Les Œuvres de la Mie de Pain

### Présentation des comptes de l'exercice 2024

Cette présentation des comptes annuels de l'Association comporte notamment les documents suivants :

- **Un bilan** qui représente la situation patrimoniale de l'association les Œuvres de la Mie de Pain, conforme au modèle de l'Art. 421-1 du règlement ANC 2018-06 modifié.
- **Un compte de résultat** qui regroupe les produits et les charges de l'exercice selon leur nature, conforme au modèle de l'Art. 422-1 du règlement ANC 2018-06 modifié.
- **Une annexe** qui complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat, conformément aux dispositions des Art. 431-1 et ss. du règlement ANC 2018-06 modifié dont notamment :
  - Un compte de résultat par origine et destination (**CROD**) et son annexe ;
  - Un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (**CER**).



## BILAN 31/12/2024 (Actif)

ACTIF	Exercice 2024			Exercice 2023
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles :</b>	<b>871 486</b>	<b>272 989</b>	<b>598 496</b>	<b>654 692</b>
<i>Frais d'établissement</i>	-	-	-	-
<i>Frais de recherche et de développement</i>	-	-	-	-
<i>Donations temporaires d'usufruit</i>	-	-	-	-
<i>Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires</i>	871 486	272 989	598 496	654 692
<i>Immobilisations incorporelles en cours</i>	-	-	-	-
<i>Avances et acomptes</i>	-	-	-	-
<b>Immobilisations corporelles :</b>	<b>16 168 941</b>	<b>9 592 715</b>	<b>6 576 226</b>	<b>6 715 135</b>
<i>Terrains</i>	-	-	-	-
<i>Constructions</i>	13 528 112	8 108 063	5 420 050	5 835 355
<i>Installations techniques, matériel et outillage industriels</i>	945 845	885 811	60 034	69 155
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>	61 191	-	61 191	-
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	1 258 792	598 841	659 951	435 625
<i>Avances et acomptes</i>	-	-	-	-
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>	375 000	-	375 000	375 000
<b>Immobilisations financières :</b>	<b>282 283</b>	<b>-</b>	<b>282 283</b>	<b>255 459</b>
<i>Participations et Créances rattachées</i>	-	-	-	-
<i>Autres titres immobilisés</i>	-	-	-	-
<i>Prêts</i>	26 824	-	26 824	-
<i>Autres immobilisations financières</i>	255 459	-	255 459	255 459
<b>Total I</b>	<b>17 322 710</b>	<b>9 865 704</b>	<b>7 457 006</b>	<b>7 625 286</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours	55 101	-	55 101	87 307
Avances et acomptes versés	-	-	-	-
Créances	1 745 392	60 408	1 684 984	1 862 173
<i>Créances clients, usagers et comptes rattachés</i>	109 978	52 408	57 570	306 830
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>	352 822	-	352 822	302 512
<i>Autres créances</i>	1 282 593	8 000	1 274 593	1 252 831
Valeurs mobilières de placement	970 548	-	970 548	981 660
Instruments de trésorerie	-	-	-	-
Disponibilités	17 484 581	-	17 484 581	15 512 749
Charges constatées d'avance	145 672	-	145 672	155 540
<b>Total II</b>	<b>20 401 295</b>	<b>60 408</b>	<b>20 340 887</b>	<b>18 599 430</b>
Frais d'émission des emprunts (III)	-	-	-	-
Primes de remboursement des emprunts (IV)	-	-	-	-
Ecarts de conversion Actif (V)	-	-	-	-
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>37 724 005</b>	<b>9 926 112</b>	<b>27 797 892</b>	<b>26 224 716</b>

## BILAN 31/12/2024 (Passif)

PASSIF	2024	2023
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise :	<b>757 128</b>	<b>757 128</b>
<i>Fonds propres statutaires</i>	70 795	70 795
<i>Fonds propres complémentaires</i>	686 333	686 333
Fonds propres avec droit de reprise :	-	-
<i>Fonds statutaires</i>	-	-
<i>Fonds propres complémentaires</i>	-	-
Ecarts de réévaluation Réserves	-	-
Réserves :	<b>12 312 026</b>	<b>12 139 987</b>
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>	-	-
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>	12 312 026	12 139 987
<i>Autres</i>	-	-
Report à nouveau	<b>978 675</b>	<b>978 675</b>
<i>Excédent ou déficit de l'exercice</i>	-	<b>172 039</b>
<b>Situation nette (sous total)</b>	<b>13 780 515</b>	<b>14 047 829</b>
Fonds propres consommables	-	-
Subventions d'investissement	<b>1 017 857</b>	<b>1 050 934</b>
Provisions réglementées	-	-
<b>Total I</b>	<b>14 798 371</b>	<b>15 098 763</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
<i>Fonds reportés liés aux legs ou donations</i>	<b>727 822</b>	<b>677 512</b>
<i>Fonds dédiés</i>	<b>456 538</b>	<b>375 714</b>
<b>Total II</b>	<b>1 184 359</b>	<b>1 053 226</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	<b>195 790</b>	<b>172 811</b>
Provisions pour charges	-	-
<b>Total III</b>	<b>195 790</b>	<b>172 811</b>
<b>DETTES</b>		
<i>Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)</i>	-	-
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</i>	<b>8 476 018</b>	<b>6 524 044</b>
<i>Emprunts et dettes financières diverses</i>	<b>71 592</b>	<b>76 896</b>
<i>Avances et acomptes reçus</i>	-	-
<i>Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés</i>	<b>1 170 445</b>	<b>1 624 884</b>
<i>Dettes des legs ou donations</i>	-	-
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	<b>1 800 434</b>	<b>1 671 721</b>
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>	-	-
<i>Autres dettes</i>	<b>9 168</b>	<b>2 371</b>
Instruments de trésorerie	-	-
Produits constatés d'avance	<b>91 715</b>	-
<b>Total IV</b>	<b>11 619 372</b>	<b>9 899 915</b>
<b>Ecarts de conversion Passif (V)</b>	-	-
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>27 797 892</b>	<b>26 224 715</b>



## COMPTE DE RESULTAT 2024

### Résultat d'exploitation

COMPTE DE RESULTAT	2024	2023
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	2 840	4 235
Ventes de biens et services	1 066 422	1 053 633
Ventes de biens	-	-
<i>dont ventes de dons en nature</i>	-	-
Ventes de prestations de service	1 066 422	1 053 633
<i>dont parrainages</i>	-	-
Produits de tiers financeurs	15 906 234	14 927 224
Concours publics et subventions d'exploitation	10 606 903	9 811 479
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	-	-
Ressources liées à la générosité du public	5 299 331	5 115 745
<i>Dons manuels</i>	4 901 355	4 831 407
<i>Mécénats</i>	157 879	84 567
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	240 097	199 771
Contributions financières	226 912	314 904
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	17 106	185 886
Utilisations des fonds dédiés	51 685	96 592
Autres produits	368 058	456 704
<b>Total I</b>	<b>17 639 256</b>	<b>17 039 178</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	-	-
Variation de stock	32 206	20 404
Autres achats et charges externes	6 985 178	6 868 186
Aides financières	53 545	34 460
Impôts, taxes et versements assimilés	725 507	655 881
Salaires et traitements	6 664 312	5 961 092
Charges sociales	2 654 604	2 331 610
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	629 024	573 854
Dotations aux provisions	96 000	56 411
Reports en fonds dédiés	132 509	138 022
Autres charges	71 871	69 457
<b>Total II</b>	<b>18 044 755</b>	<b>16 668 569</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)</b>	<b>- 405 499</b>	<b>370 609</b>



## Résultat financier et résultat courant avant impôts

COMPTE DE RESULTAT	2024	2023
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation	-	-
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	17 316	17 642
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	-	-
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
<b>Total III</b>	<b>17 316</b>	<b>17 642</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	-
Intérêts et charges assimilées	58 125	35 503
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
<b>Total IV</b>	<b>58 125</b>	<b>35 503</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>- 40 810</b>	<b>- 17 861</b>
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>- 446 309</b>	<b>352 749</b>



## Résultat exceptionnel Excédent ou déficit Contributions volontaires en nature.

COMPTE DE RESULTAT	2024	2023
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	128 646	418 472
Sur opérations en capital	-	-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	99 661	2 210
<b>Total V</b>	<b>228 307</b>	<b>420 681</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	19 128	474 346
Sur opérations en capital	-	-
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	26 639	122 811
<b>Total VI</b>	<b>45 767</b>	<b>597 157</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>182 540</b>	<b>- 176 476</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)	-	-
Impôts sur les bénéfices (VIII)	3 545	4 234
<b>Total des produits (I + III + V)</b>	<b>17 884 878</b>	<b>17 477 502</b>
<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>18 152 193</b>	<b>17 305 463</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>- 267 314</b>	<b>172 039</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
<i>Dons en nature</i>	991 848	905 733
<i>Prestations en nature</i>	147 900	147 900
<i>Bénévolat</i>	314 015	266 496
<b>TOTAL</b>	<b>1 453 763</b>	<b>1 320 129</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
<i>Secours en nature</i>	991 848	905 733
<i>Mises à disposition gratuite de biens</i>	147 900	147 900
<i>Prestations en nature</i>	-	-
<i>Personnel bénévole</i>	314 015	266 496
<b>TOTAL</b>	<b>1 453 763</b>	<b>1 320 129</b>



## ANNEXE

### au bilan et au compte de résultat 2024

<b>1</b>	<b>Objet social.....</b>	<b>10</b>
<b>2</b>	<b>Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées.....</b>	<b>12</b>
<b>3</b>	<b>Description des moyens mis en œuvre .....</b>	<b>13</b>
3.1	Immeubles – Terrains .....	13
3.2	Ressources humaines .....	14
3.3	Opérations de marketing direct .....	14
<b>4</b>	<b>Organismes liés .....</b>	<b>16</b>
<b>5</b>	<b>Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture .....</b>	<b>17</b>
5.1	Faits caractéristiques de l'exercice.....	17
5.2	Faits caractéristiques postérieurs à la clôture .....	18
<b>6</b>	<b>Principes et méthodes comptables.....</b>	<b>19</b>
6.1	Principes généraux .....	19
6.1.1	<i>Changement de méthode comptable .....</i>	<i>19</i>
6.1.2	<i>Changements d'estimation.....</i>	<i>19</i>
6.1.3	<i>Corrections d'erreurs .....</i>	<i>19</i>
6.2	Dérogations .....	19
6.3	Principales méthodes comptables .....	19
<b>7</b>	<b>Informations relatives aux postes du bilan .....</b>	<b>21</b>
7.1	Actif immobilisé .....	22
7.1.1	<i>Répartition et évolution de l'actif immobilisé (brut) .....</i>	<i>23</i>
7.1.2	<i>Amortissements de l'actif immobilisé.....</i>	<i>24</i>
7.1.3	<i>Dépréciations de l'actif immobilisé.....</i>	<i>25</i>
7.1.4	<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés.....</i>	<i>25</i>
7.1.5	<i>Actifs inaliénables.....</i>	<i>26</i>
7.1.6	<i>Prêts aux partenaires.....</i>	<i>26</i>
7.2	Actif circulant.....	26
7.2.1	<i>Stocks et en cours fin 2024 .....</i>	<i>26</i>



7.2.2	Créances, dont créances par legs ou donations / dépréciations .....	26
7.2.3	Précisions sur d'autres créances .....	27
7.3	Tableau des dépréciations de l'Actif .....	28
7.4	Fonds propres .....	28
7.4.1	Tableau de variation des Fonds propres 2024.....	29
7.4.2	Autres informations sur les fonds propres sans droit de reprise .....	30
7.4.3	Report à nouveau .....	31
7.4.4	L'excédent ou déficit de l'exercice .....	31
7.4.5	Subventions d'investissement.....	31
7.5	Fonds reportés et dédiés .....	33
7.5.1	Fonds reportés liés aux legs ou donations.....	33
7.5.2	Fonds dédiés .....	33
7.6	Variation des provisions réglementées et pour risques et charges .....	34
7.6.1	Aménagement du cadre général - Augmentations (colonne B) .....	34
7.6.2	Aménagement du cadre général - Diminutions (colonne C).....	35
7.7	Dettes.....	35
7.7.1	Précisions sur les dettes.....	35
7.8	État des échéances des créances et des dettes, mention de celles garanties par des sûretés réelles, à la clôture de l'exercice.....	36
<b>8</b>	<b>Informations relatives au compte de résultat .....</b>	<b>37</b>
8.1	Présentation par origine et destination (CROD) Produits et charges .....	37
8.2	Présentation par origine et destination (CROD) Contributions volontaires en nature .....	38
8.3	Déficits et excédents par établissement avant répartition des dons.....	39
8.4	Produits du compte de résultat par origine et destination.....	40
8.4.1	Produits liés à la générosité du public .....	40
8.4.2	Subventions et autres concours publics.....	42
8.4.3	Utilisations des fonds dédiés .....	45
8.5	Charges du compte de résultat par origine et destination .....	46
8.5.1	Modalités de répartition des charges figurant dans le compte de résultat entre les différentes rubriques du compte de résultat par origine et destination.....	46
8.5.2	Missions sociales.....	46
8.5.3	Frais de recherche de fonds.....	47
8.5.4	Frais de fonctionnement.....	49
8.5.5	Dotations aux provisions et dépréciations .....	49



8.5.6	<i>Reports en fonds dédiés de l'exercice</i> .....	49
8.6	Contributions volontaires en nature du compte de résultat par origine et destination.....	50
8.6.1	<i>Contribution volontaires (Produits) liés à la générosité du public</i> .....	51
8.7	Tableau de rapprochement des charges et contributions volontaires du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination.....	53
8.8	Autres informations sur la nature, le montant et le traitement de certains produits et charges.....	55
8.8.1	<i>Charges Financières, aides financières</i> .....	55
8.9	Autres informations sur le contenu de postes du bilan et du compte de résultat.....	56
8.9.1	<i>Produits à recevoir (autres créances)</i> .....	56
8.9.2	<i>Produits et charges imputables à un autre exercice</i> .....	56
8.9.3	<i>Charges et produits exceptionnels</i> .....	57
8.9.4	<i>Transferts de charges</i> .....	57
8.9.5	<i>Honoraires des commissaires aux comptes</i> .....	57
8.9.6	<i>Etat séparé des avantages ou ressources provenant de l'étranger pour l'exercice 2024</i> .....	58
<b>9</b>	<b>Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)</b>	<b>59</b>
<b>10</b>	<b>Autres informations et engagements</b> .....	<b>63</b>
10.1	Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...).....	63
<b>11</b>	<b>Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan</b> ....	<b>64</b>
11.1	Engagements financiers donnés et reçus.....	64
11.1.1	<i>Les engagements de retraites et avantages assimilés</i> .....	64
11.2	Engagements pris en matière de crédit-bail.....	64
11.3	Autres opérations non inscrites au bilan.....	64
<b>12</b>	<b>Autres informations utiles pour comprendre la lecture des comptes d'établissements prévus à l'article n°16 des statuts de l'association</b> .....	<b>66</b>
12.1	Tableau de refacturation de personnel entre établissements.....	66
12.2	Tableau de ventilation des frais de siège et autres charges communes.....	66
12.3	Tableau de répartition des dons et résultats par établissement.....	67



## 1 Objet social

L'objet social de l'association est ainsi décrit à l'article 1 de ses statuts :

- « L'assistance morale et matérielle, sans aucune discrimination, à toute personne démunie de ressources suffisantes, notamment par un réfectoire et un asile de nuit, [...] ainsi que par des visites et assistance à domicile »
- « L'éducation physique et culturelle ainsi que la formation morale de la jeunesse du quartier par l'association et la gestion directe ou l'aide apportée à des organismes spécialisés à cet effet tels que : Foyers de jeunes travailleurs, cercles de jeunes gens, centres de loisirs et de jeux organisés, ARPE (anciennement USMB). »

Sur ce socle, l'association Les Œuvres de la Mie de Pain a développé une offre d'accompagnement et d'hébergement qui s'appuie sur différents établissements et se décline en deux volets :

- L'accueil et l'hébergement de personnes confrontées à des situations d'exclusion et qui connaissent une grande précarité
- Une activité d'insertion professionnelle via des SIAE (structures d'insertion par l'activité économique).

L'Association a par ailleurs favorisé la création de l'ARPE, association qui regroupe des activités éducatives et sportives ouvertes aux habitants du quartier.

Le cadre d'action de l'association s'inscrit aujourd'hui au cœur des politiques publiques de l'hébergement d'urgence et de l'action sociale, mais également de la jeunesse et de l'emploi. À ce titre elle contracte avec les services de l'Etat pour co-financer son action et fait appel à la générosité du public pour financer les volets qui ne sont pas pris en charge par l'Etat et les dispositifs de droit commun.

L'association LES OEUVRES DE LA MIE DE PAIN compte à ce jour :

- Un CHU, le centre d'hébergement le Refuge (302 personnes en hébergement, 30 places répits, 28 places veille sociale et 17 places Grands Marginaux) ;
- Un FJT de 114 places ouvertes à des jeunes actifs ou en recherche d'emploi ;
- Une pension de famille de 30 places et une résidence sociale de 15 places ;
- Deux foyers dédiés à l'accueil des femmes sans enfant, de 49 et 59 places implantés dans les 13<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup> arrondissements Parisiens ;
- Une Halte de Nuit dans le 5<sup>ème</sup> Arrdt de Paris (15 places) ;
- Un accueil de jour (ESI) qui apporte assistance chaque jour à environ 200 personnes en situation d'errance ;



- Et une activité d'insertion par l'activité économique déclinée en deux chantiers d'insertion (ACI) en Nettoyage (34 personnes) et en Restauration (24 personnes), complétés par des personnes en situation de rue remises en emploi via le Dispositif Premières Heures (5600 heures en 2024).

Conformément à son objet premier l'association : apporte soutien, hébergement, accompagnement et accès à l'emploi pour des personnes dont la situation requiert une assistance et ce sans aucune discrimination.

Les organes statutairement compétents de notre association ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre association » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.



## 2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

- Activité d'accueil et d'hébergement de personnes confrontées à des situations d'exclusion et qui connaissent une grande précarité
- Activité d'insertion professionnelle via des SIAE (structures d'insertion par l'activité économique)

Les statuts prévoient, en plus des comptes annuels approuvés par l'Assemblée Générale, sur rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, la présentation des comptes des établissements et activités existants à savoir :

- Le Refuge (comprenant le Refuge, les foyers femmes, la Halte de Nuit), et les Chantiers d'Insertion),
- L'accueil de jour « l'Arche d'Avenirs »,
- La Maison Relais et Résidence Sociale « la Villa de l'Aube »,
- Le Foyer de jeunes travailleurs « Paulin Enfert »,
- Le Siège,
- La Vie Associative

Afin d'améliorer la lisibilité des états financiers et avoir une meilleure lecture des actions sociales menées par les différents établissements de l'association, **les charges des services fonctionnels communs**, refacturées aux établissements, **comme les charges de siège**, sont présentées dans les états du Siège et non plus dans les états du Refuge (comprenant Refuge, foyers femmes, halte de nuit et chantiers d'insertion).



### 3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre association afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

#### 3.1 Immeubles – Terrains

##### **Accueil de jour « l'Arche d'Avenir »**

113, rue Regnault - 75013 PARIS

Bâtiments : 1.025 m<sup>2</sup>

##### **Foyer de Jeunes Travailleurs « Paulin Enfert »**

52-54, rue Bobillot - 75013 PARIS

Terrain partagé avec la Pension de Famille : 1 206 m<sup>2</sup>

Bâtiments : 2 432 m<sup>2</sup>

##### **Pension de Famille Résidence sociale « La Villa de l'Aube »**

7-9, rue Martin Bernard - 75013 PARIS

Terrain partagé avec le FJT. : 1 206 m<sup>2</sup>

Bâtiments : 1 392 m<sup>2</sup>

##### **Refuge**

16-26, rue Charles Fourier - 75013 PARIS

Bâtiments : 9 783 m<sup>2</sup>

##### **Service Chantiers d'Insertion**

18, rue Charles Fourier - 75013 PARIS

Bâtiments : 720 m<sup>2</sup>

##### **Siège**

Locaux donnés en location par le FDPE

23, rue Charles Fourier - 75013 PARIS

##### **Foyers Femmes**

59, Rue Vergniaud 75013 Paris, bâtiment de 990 m<sup>2</sup> mis à disposition par la Ville de Paris

03, Square Guillot 75015 Paris, bâtiment de 2000 m<sup>2</sup> mis à disposition par la Fondation Jean Léon le Prévost,



## Halte de Nuit

21, Place du Panthéon, bâtiment de 70 m<sup>2</sup> mis à disposition par la Mairie du 05<sup>ème</sup> Arrondissement

## 3.2 Ressources humaines

2024	Personnel salarié CDI	Personnel salarié en CDD/apprentis	Personnel salarié en CDDI	TOTAL
Cadres	28	0	0	28
Employés	113	22	54	189
Total	141	22	54	217

## 3.3 Opérations de marketing direct

Au cours de l'exercice 2024 diverses campagnes de collecte de fonds ont été organisées :

- 40 campagnes de collecte de fonds multicanal :
  - 31 campagnes off-line :
    - 24 campagnes papier :
      - Prospection : 4
      - Réactivation : 4
      - Consolidation : 1
      - Fidélisation : 14
      - Upgrade PA : 1
    - 7 campagnes télémarketing
  - 9 campagnes on-line :
    - Génération de leads : 3
    - e-mailings de sollicitation : 6

**Le montant total, en 2024, des ressources issues de la générosité du public, hors fonds reportés et dédiés, s'est élevé à 5 299 k€.**



- Le total des dons manuels est de 4 901 K€, dont 170 K€ au titre de l'I.F.I. (vs 197 K€ en 2023) directement affectés à l'activité du Chantier d'Insertion (seule structure habilitée à recevoir ces dons au titre de l'I.F.I.) ;
- Le mécénat représente 158 K€ en 2024 (vs. 85 K€ en 2023).
- Le total perçu en 2024 au titre des legs-donations-assurances vie est de 240 K€ (vs 199 K€ en 2023)



## 4 Organismes liés

L'association est proche d'un ensemble de structures partageant la même raison d'être ainsi résumée : « perpétuer les œuvres de Paulin Enfert »

- L'ARPE (anciennement USCMB)
- Les Restos du Cœur via La Péniche du Cœur
- Le Fonds de dotation « Paulin Enfert »
- Les Amis de Paulin Enfert.

A large, stylized handwritten mark in black ink, resembling a cursive signature or a large letter 'a'.



## 5 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

### 5.1 Faits caractéristiques de l'exercice

L'année 2024 a été marquée par une persistance des tensions géopolitiques, avec la poursuite de la guerre en Ukraine et l'aggravation du conflit israélo-palestinien. Ces événements ont continué d'alimenter une inflation élevée, impactant fortement les coûts des matières premières, de l'énergie et des produits de première nécessité. Les personnes en situation de précarité ont été particulièrement touchées par cette instabilité économique.

Dans ce contexte, les Œuvres de la Mie de Pain ont poursuivi leur engagement auprès des plus vulnérables, en renforçant leurs actions de terrain. L'association a notamment intensifié ses efforts dans les domaines de l'hébergement d'urgence et de la distribution alimentaire, tout en maintenant une attention particulière à l'accueil des femmes sans-abri.

Un fait marquant de l'année a été l'avancement du projet de pérennisation du Foyer Vergniaud avec la Ville de Paris. Ce partenariat permettra la rénovation complète de l'établissement, améliorant significativement les conditions d'accueil et d'accompagnement des femmes hébergées.

Par ailleurs, l'ouverture du dispositif "grands marginaux" dans le cadre de la loi « Le logement d'abord » a permis de mieux répondre aux besoins spécifiques de personnes en situation d'exclusion profonde.



## 5.2 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité des crises précédentes, avec une inflation toujours présente et une incertitude politique renforcée par les élections européennes et les élections législatives anticipées. Ces éléments ont des répercussions directes sur le secteur associatif, notamment en matière de financement et de mobilisation des ressources.

Les Œuvres de la Mie de Pain ont dû faire preuve d'adaptabilité pour maintenir leurs actions dans un contexte économique tendu, nécessitant une réorganisation budgétaire.

Malgré ces défis, la mobilisation des équipes bénévoles et salariées, ainsi que la fidélité des donateurs et partenaires, permettent de poursuivre les missions essentielles de l'association. Une attention particulière est portée à la gestion des charges croissantes liées à l'énergie, aux denrées alimentaires et aux services extérieurs, tout en maintenant la qualité de l'accueil et de l'accompagnement.

Le fait marquant de l'année est la signature du bail à construction pour une durée de 20 ans avec la Ville de Paris, concrétisant le projet de pérennisation du Foyer Vergniaud.



## 6 Principes et méthodes comptables

### 6.1 Principes généraux

Les comptes annuels pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général modifié par les règlements suivants et aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 modifié par les règlements suivants.

#### 6.1.1 Changement de méthode comptable

Il n'a été procédé à aucun changement de méthode.

#### 6.1.2 Changements d'estimation

Il n'a été effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

#### 6.1.3 Corrections d'erreurs

Il n'a été constaté aucune correction d'erreur significative.

### 6.2 Dérogations

Il n'a été pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.

### 6.3 Principales méthodes comptables

L'association utilise les méthodes comptables explicites applicables.

Les méthodes de comptabilisation suivantes ainsi énoncées par le règlement **ANC n° 2014-03** ont été appliquées :

- La comptabilisation à l'actif,
  - des coûts de développement
  - et des frais de création de sites internet conformément aux articles 212-3 et 612-1 ;
- La comptabilisation en charges
  - des frais de constitution,
  - de transformation
  - et de premier établissement conformément à l'article 212-9 ;
- La comptabilisation à l'actif
  - des droits de mutation



- des honoraires ou commissions
- et frais d'actes liés à l'acquisition de l'actif conformément aux articles 213-8, 213- 22, 221-1 et 222-1.

Ont également été mis en œuvre les dispositions particulières relevant du règlement **ANC n°2018-06 modifié par les règlements suivants**, relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les principes comptables suivants ont été appliqués :

- Prudence
- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes, d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée selon la méthode des coûts historiques.

*a*



## 7 Informations relatives aux postes du bilan

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'association, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'association contrôle du fait d'évènements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'association, **les biens reçus à titre gratuit** sont comptabilisés à l'actif en les estimant à leur valeur vénale.

Les biens et dettes reçus par legs sont **comptabilisés à la date de l'acceptation du legs par l'organe habilité de l'association ou à la date d'entrée en jouissance** si celle-ci est postérieure, en l'absence de condition suspensive. En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'au terme de la réalisation de la dernière de celles-ci.

La délivrance d'un legs diffère en fonction de chaque catégorie de legs et de biens légués (mobilier ou immobilier), conformément aux dispositions du Code Civil (legs universel : Articles 1003 à 1009, legs à titre universel : Articles 1010 à 1013, ou legs particulier : Articles 1014 à 1024), avec pour conséquences des dates d'entrée en jouissance et d'entrée en possession différentes.

La délivrance permet au légataire :

- D'appréhender son legs ;
- De jouir des fruits ;
- De s'en prévaloir

A la date d'acceptation, les biens, provenant soit de legs soit de donations sont comptabilisés :

- Au compte « **Créances reçues par legs ou donations** » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres ;
- Aux comptes **d'actif par nature** pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et destinés par le testateur ou le donateur à renforcer les fonds propres ou destinés à être conservés en vertu d'une décision de l'organe habilité à prendre la décision ;
- Au compte « **Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés** » pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et qui sont destinés à être cédés.



Une **assurance-vie** dont l'association est bénéficiaire est comptabilisée en produit « Assurance-vie » à la date de réception des fonds par l'association.

Les biens reçus par **donations entre vifs** sont comptabilisés à la date de signature de l'acte authentique de donation. Si l'acte prévoit des transferts de propriété étalés dans le temps, les biens concernés sont comptabilisés à la date de chaque transfert de propriété.

Il peut s'agir de biens meubles ou immeubles, de biens corporels ou incorporels (tels que des droits : droits d'auteur, etc.).

## 7.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'association, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition
- Les actifs produits par l'association sont comptabilisés à leur coût de production
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

La règle de comptabilisation des amortissements par composant qui s'applique depuis 2007 aux Associations a été respectée.

**Concernant le bâtiment de l'ESI** constitué de 2 étages d'un ensemble immobilier acheté en **VEFA**, les amortissements ont été calculés sur la valeur totale du bien y compris les agencements soit 3 356 359 € sur une durée de 30 ans, en mode linéaire.

La méthode d'amortissement par composant a été appliquée aux immobilisations du **FJT** suite à sa réhabilitation.

Concernant la **Maison Relais**, l'amortissement des immobilisations s'est poursuivi sur la base des durées définies en 2007.

Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les modes et durées d'amortissements sont présentés plus loin.



Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur en fonction des indicateurs suivants :

- Externes :
  - valeur de marché,
  - changements importants,
  - taux d'intérêt et de rendement,
- Internes :
  - obsolescence ou dégradation physique,
  - changements importants dans le mode d'utilisation,
  - performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable.

L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat sauf celles sur le fonds commercial qui ne sont jamais reprises.

### 7.1.1 Répartition et évolution de l'actif immobilisé (brut)

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	861 527	9 959	-	871 486
Immobilisations corporelles	15 883 241	406 661	120 961	16 168 941
Immobilisations financières	255 459	26 824	-	282 283
<b>Total</b>	<b>17 000 227</b>	<b>443 444</b>	<b>120 961</b>	<b>17 322 710</b>

*a*

### 7.1.1.1 Augmentations ventilées

Augmentations de l'exercice 2024	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles			9 959		
Immobilisations corporelles			406 661		
Immobilisations financières			26 824		
<b>Total</b>			<b>443 444</b>		

### 7.1.1.2 Diminutions

Sorties de l'exercice 2024	Ventilation des sorties
	Sorties
Immobilisations incorporelles	-
Immobilisations corporelles	120 961
Immobilisations financières	-
<b>Total</b>	<b>120 961</b>

### 7.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Situations et mouvements	A	B	C	D
<b>Rubriques</b>	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice (c)
Immobilisations incorporelles	206 834	66 155	-	272 989
Immobilisations corporelles	9 168 106	545 569	120 961	9 592 715
Immobilisations financières	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>9 374 941</b>	<b>611 724</b>	<b>120 961</b>	<b>9 865 704</b>

#### 7.1.2.1 Aménagement du cadre général - Développement de la colonne B (augmentations)

Augmentations de l'exercice 2024	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles		66 155		
Immobilisations corporelles		545 569		
Immobilisations financières				
<b>Total</b>		<b>611 724</b>		



### 7.1.2.2 Aménagement du cadre général - Développement de la colonne C (diminutions)

Sorties de l'exercice 2024	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		120 961		
Immobilisations financières				
<b>Total</b>	-	<b>120 961</b>	-	-

### 7.1.2.3 Modalités d'amortissements

Les biens provenant de legs ou de donations et destinés à être cédés ne sont pas amortis. En cas de perte de valeur, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

- Frais d'études et logiciel acquis : 1 à 3 ans
- Constructions : 40 ans
- Installations techniques : 20 ans
- Agencements : 5 à 10 ans
- Matériel bureautique : 5 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Matériel de transport : 5 ans
- Mobilier de bureau : 5 ans

### 7.1.3 Dépréciations de l'actif immobilisé

Néant

### 7.1.4 Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

Les biens provenant de legs ou de donations et destinés à être cédés ne sont pas amortis. En cas de perte de valeur, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

*a*



### 7.1.5 Actifs inaliénables

Néant

### 7.1.6 Prêts aux partenaires

Néant

## 7.2 Actif circulant

### 7.2.1 Stocks et en cours fin 2024

Catégorie de stocks 2024	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Stock de produits alimentaires	31 187		31 187
Stock de produits d'entretiens et de Nettoyage			-
Stock collecte de fonds (enveloppes + timbres)	23 915		23 915
<b>Total</b>	<b>55 101</b>	<b>-</b>	<b>55 101</b>

### 7.2.2 Créances, dont créances par legs ou donations / dépréciations

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

#### 7.2.2.1 Créances reçues par legs ou donations

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres.

Au 31.12.2024, les créances reçues par legs et donations sont de 352 822 €.

#### 7.2.2.2 Dépréciations

Créances clients :

Les Œuvres de la Mie de Pain ont fait le choix de passer en irrécouvrable les créances liées aux résidents du Foyer des Jeunes travailleurs et de la Pension de Famille ayant définitivement quitté ces structures.



Les provisions pour dépréciation des créances clients sur le FJT sont stables en 2024, passant de 17.7 K€ à 16.5 K€.

Un montant de 40 K€ est passé en pertes en 2024 et 13 k€ de reprises de provisions sont enregistrées.

Pour la Pension de Famille le montant des provisions passe de 18.6 K€ à 23.9 K€ en 2024 et 13.4 k€ sont passés en perte.

Le Refuge n'a pas de provisions de créances clients. Certains comptes d'hébergés ayant quitté le Refuge, ont fait l'objet d'une analyse de leur solde. Aussi 11.2 K€ ont été enregistrés en pertes en 2024.

### 7.2.3 Précisions sur d'autres créances

La rubrique « **Créances clients, usagers et comptes rattachés** » diminue par rapport à 2023 passant de 306 k€ à 57 k€.

Les « **autres créances** » sont **relativement stables à 1 274 k€** cette année contre 1 252 K€ en 2023.

Les autres créances concernent notamment les produits à recevoir des dons 2024 pour 362 K€ (carte bancaire, titre restaurant encaissés sur 2025), de la formation continue OPCO santé de 122 K€ et du co-financement du conseil départemental au profit de l'IAE de 43 K€.

#### 7.2.3.1 Charges constatées d'avance et écart de conversion actif

Le montant de charges constatées d'avance est de 145 k€ au 31/12/2024.

Les charges constatées d'avance les plus significatives sont les suivantes :

- ADFINITAS (Marketing) 30 K€
- FONCIERE OYKOS (Loyer) 29 K€
- UTB (Maintenance) 16 K€
- KOESIO (Infogérance) 16 K€

### 7.3 Tableau des dépréciations de l'Actif

2024	Situations et mouvements			
	A	B	C	D
Rubriques	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprise de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice 31/12/2024
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Stocks	-	-	-	-
Créances	56 411	21 103	17 106	60 408
Immobilisations financières	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>56 411</b>	<b>21 103</b>	<b>17 106</b>	<b>60 408</b>

### 7.4 Fonds propres

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financeur est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.





### 7.4.1 Tableau de variation des Fonds propres 2024

Variation des fonds propres 2024	A l'ouverture de l'exercice		Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice	
	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public
Fonds propres sans droit de reprise	757 128								757 128	
Fonds propres avec droit de reprise	-								-	
Ecart de réévaluation										
Réserves pour projets	12 139 987				172 039	172 039			12 312 026	
Report à nouveau	978 675								978 675	
Excédent ou déficit de l'exercice	172 039	-	172 039	-	267 314	267 314			-	267 314
Dotations consommables	-								-	
Subventions d'investissement	1 050 934				177 563		210 640		1 017 857	
Provisions réglementées	-								-	
<b>Total</b>	<b>15 098 763</b>	<b>-</b>	<b>172 039</b>	<b>-</b>	<b>82 287</b>	<b>-</b>	<b>210 640</b>	<b>95 275</b>	<b>14 798 371</b>	<b>-</b>

A l'issue de l'AG du 17 octobre 2024 il a été approuvé l'affectation du résultat 2023 au fonds de réserves pour projets, spécialement en vue du maintien en état du patrimoine et l'amélioration de la performance énergétique (172 039€).

Ceci porte les réserves pour projets à 12 312 026 €.

### 7.4.1.1 Fonds propres sans droit de reprise

Les fonds propres sans droit de reprise correspondent à la mise à disposition définitive d'un bien ou de numéraire au profit de l'association. Ils sont la contrepartie de biens ou de fonds qui ne peuvent être repris ni par leurs apporteurs, ni par les membres de l'association. Ce n'est le cas échéant qu'à la liquidation de l'association qu'ils feront l'objet d'un traitement spécifique (l'apport à une autre association ayant le même objet le plus fréquemment).

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres statutaires	70 795			70 795
-				
-				
Fonds propres complémentaires	686 333			686 333
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
-				
- Autres apports sans droit de reprise	686 333			686 333

### 7.4.2 Autres informations sur les fonds propres sans droit de reprise

#### 7.4.2.1 Première situation nette établie

La situation nette au 31 décembre 2023 s'établit à 14 047 K€.

Au 31 décembre 2024 la situation nette s'établit à 13 780 K€.



#### 7.4.2.2 Fonds statutaires

Les fonds statutaires s'établissent à 71 K€ et sont rattachés à l'établissement « Le Refuge ».



### 7.4.2.3 Réserves pour projet de l'association

Le « projet de l'association », est constitué des différents objectifs fixés par les organes statutairement compétents de l'association pour réaliser l'objet social rappelé en première partie de cette Annexe

Les objectifs fixés peuvent être résumés ainsi :

- Accueillir - Héberger
- Insérer par l'activité économique

2024 Intitulé des projets	Montant début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice (consommation par affectation du résultat)	Diminution de l'exercice (consommation par investissement)	Montant fin exercice
Vie Associative -	12 139 987	172 039			12 312 026
Dont réserve pour maintien en état du patrimoine et amélioration de la performance énergétique					172 039

### 7.4.3 Report à nouveau

Avant répartition du résultat de l'exercice 2024			
Nature du report	Débit	Créditeur	Montant net
Report à nouveau des activités propres de l'association (acquis à l'association : Fonds Propres)		978 675	978 675
<b>Solde</b>		<b>978 675</b>	<b>978 675</b>

### 7.4.4 L'excédent ou déficit de l'exercice

Le résultat ne peut être attribué aux membres ou aux fondateurs.

Le résultat de l'exercice est un déficit de 267 314 €.

### 7.4.5 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'association et d'alimenter sa trésorerie.

A compter de la première application du règlement 2018-06 les subventions d'investissement sont :

- soit reprises au compte de résultat au rythme de l'amortissement des actifs qu'elles ont contribué à financer, que l'actif soit un bien renouvelable par l'association ou non,



- soit comptabilisées immédiatement en produit à la date d'octroi de la subvention.

Ce choix de méthode comptable s'applique à l'ensemble des immobilisations amortissables financées dans le cadre de projets définis par l'utilisation de fonds dédiés.

Nous avons choisi de :

- reprendre dans le résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés, la subvention d'investissement comptabilisée en fonds propres lors de son octroi, seul le montant net de la subvention étant présenté au bilan.

La première application du changement de réglementation a été appliquée suivant le règlement 2018-06 de façon rétrospective, avec un effet à l'ouverture de l'exercice sur

le poste subventions d'investissement (diminution),

le poste report à nouveau (augmentation),

effet correspondant à la méthode que nous avons retenue et décrite ci-dessus.

## 7.5 Fonds reportés et dédiés

### 7.5.1 Fonds reportés liés aux legs ou donations

Situations 2024	Montant des fonds	Fonds à engager au début de l'exercice (19)	Utilisation en cours d'exercice (789)	Engagement à réaliser sur legs et donations affectés (689)	Fonds restant à engager en fin d'exercice (19)
		A	B	C	D = A-B+C
<b>Ressources</b>					
Legs et donations	727 822	677 512	185 339	235 648	727 822
Total	727 822	677 512	185 339	235 648	727 822

### 7.5.2 Fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation 2024		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitations	144 723	42 509	16 783			170 449	
Contributions financières d'autres organismes	-	-	-			-	
Ressources liées à la générosité du public	230 991	90 000	34 902			286 089	
<b>TOTAL</b>	<b>375 714</b>	<b>132 509</b>	<b>51 685</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>456 538</b>	<b>-</b>

#### 7.5.2.1 Dons manuels

Situations	Fonds à engager au début de l'exercice (19)	Utilisation en cours d'exercice (7896)	Engagement à réaliser sur dons manuels affectés (6896)	Fonds restant à engager en fin d'exercice (19)
	A	B	C	D = A-B+C
<b>Ressources 2024</b>				
Dons manuels	230 991	34 902	90 000	286 089
Total	230 991	34 902	90 000	286 089



### 7.5.2.2 Subventions d'exploitation

Situations	Fonds à engager au début de l'exercice (19)	Utilisation en cours d'exercice (7896)	Engagement à réaliser sur dons manuels affectés (6896)	Fonds restant à engager en fin d'exercice (19)
	A	B	C	
				D = A-B+C
<b>Ressources 2024</b>				
<b>Subventions d'exploitations</b>	144 723	16 783	42 509	170 449
Total	144 723	16 783	42 509	170 449

## 7.6 Variation des provisions réglementées et pour risques et charges

Un tableau des provisions est présenté suivant le cadre général ci-dessous, suivi d'un détail « Aménagement du cadre général » indiquant la ventilation des dotations et des reprises.

2024	Montant au début de l'exercice (a)	Constitution par fonds propres	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice (b)
Provisions pour risques	172 811		122 639	99 661	-		195 790
Provisions pour charges							
<b>Total</b>	<b>172 811</b>	<b>-</b>	<b>122 639</b>	<b>99 661</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>195 790</b>

### 7.6.1 Aménagement du cadre général - Augmentations (colonne B)

Diminutions (reprises) de l'exercice	Ventilation des reprises			
	Exploitation	Financier	Exceptionnel	Total
Provisions réglementées				-
Provisions pour risques	-		99 661	99 661
Provisions pour charges				-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>99 661</b>	<b>99 661</b>

*W*

## 7.6.2 Aménagement du cadre général - Diminutions (colonne C)

Augmentations (dotations) de l'exercice	Ventilation des dotations		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Provisions réglementées			
Provisions pour risques	96 000		26 639
Provisions pour charges			
<b>Total</b>	<b>96 000</b>	<b>-</b>	<b>26 639</b>

## 7.7 Dettes

### 7.7.1 Précisions sur les dettes

La rubrique « Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit » comporte :

- les comptes courants ci-dessous au 31/12/2024 :
  - E.S.I - compte ouvert à la société générale : 1 197 125 €
  - F.J.T - compte ouvert à la société générale : 1 177 312 €
  - SIE - compte ouvert à la société générale : 4 860 059 €
  - VAS – compte ouvert à la BNP : 190 €

Pour un total de 7 234 687 €

- les emprunts auprès des établissements de crédit pour 1 241 330 €

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'élevant à 1 170 445 € diminuent significativement par rapport à 2023, de 454 k€.

Les dettes sociales et fiscales en 2024 s'élèvent à 1 800 434 € contre 1 671 721 € en 2023.

#### 7.7.1.1 Produits constatés d'avance

Un montant de 91 715 € a été perçu de la DRIHL concernant un financement pour 2025.

#### 7.7.1.2 Subventions à reverser

- Néant



## 7.8 État des échéances des créances et des dettes, mention de celles garanties par des suretés réelles, à la clôture de l'exercice

2024							
Créances (1)	Montant brut	Liquidité de l'actif		Dettes (2)	Montant brut	Exigibilité du passif	
		Échéances à 1 an ou plus	Échéances à plus 1 an			Échéances à 1 an ou plus	à plus 1 an et 5 ans au plus
Créances de l'actif immobilisé :	282 283	-	282 283	Emprunts obligataires convertibles (2)(3)			
Créances rattachées à des participations	-			- Autres emprunts obligataires (2)(3)			
Prêts (1) Autres	282 283		282 283	Emprunts (2) (3) et dettes auprès des établissements de crédit (3) dont :	8 476 018	7 620 674	855 344
Créances de l'actif circulant :	1 745 392	1 745 392		- à 1 an au maximum à l'origine	7 234 687	7 234 687	
Créances Clients et Comptes rattachés	109 978	109 978		- à plus de 1 an à l'origine	1 241 331	385 987	855 344
Créances reçues par legs ou donations	352 822	352 822		Emprunts et dettes financières divers (2) (3)	71 592	71 592	
Autres	1 282 593	1 282 593		Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1 170 445	1 170 445	
Charges constatées d'avance	145 672	145 672		Dettes des legs ou donations	-	-	
				Dettes fiscales et sociales	1 800 434	1 800 434	
				Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés			
				Autres dettes (3)	9 168	9 168	
				Produits constatés d'avance	91 715	91 715	
<b>TOTAL</b>	<b>2 173 348</b>	<b>1 891 065</b>	<b>282 283</b>	<b>TOTAL</b>	<b>11 619 372</b>	<b>10 764 028</b>	<b>855 344</b>
(1) Prêts accordés en cours d'exercice	26 824		26 824	(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice	-		
Prêts récupérés en cours d'exercice				Emprunts remboursés en cours d'exercice	452 265		
				(3) Dont ..... garanties par des suretés réelles (indication des postes concernés)			



## 8 Informations relatives au compte de résultat

### 8.1 Présentation par origine et destination (CROD) Produits et charges

COMPTÉ DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)				
A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice 2024		Exercice 2023	
	au 31.12.2024	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - PRODUITS LIÉS A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>5 302 171</b>	<b>5 302 171</b>	<b>5 119 980</b>	<b>5 119 980</b>
1.1 Cotisations sans contrepartie	2 840	2 840	4 235	4 235
1.2 Dons, legs et mécénat	5 299 331	5 299 331	5 115 745	5 115 745
- Dons manuels	4 901 355	4 901 355	4 831 407	4 831 407
- Legs, donations et assurances-vie	240 097	240 097	199 771	199 771
- Mécénat	157 879	157 879	84 567	84 567
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-	-	-	-
<b>2 - PRODUITS NON LIÉS A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>1 807 353</b>		<b>2 261 355</b>	
2.1 Cotisations avec contrepartie	-		-	
2.2 Parrainage des entreprises	-		-	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	226 912		314 904	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	1 580 441		1 946 451	
<b>3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	<b>10 606 903</b>		<b>9 811 479</b>	
<b>4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	<b>116 766</b>		<b>188 095</b>	
<b>5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>	<b>51 685</b>	<b>34 902</b>	<b>96 592</b>	<b>37 883</b>
<b>TOTAL</b>	<b>17 884 878</b>	<b>5 337 073</b>	<b>17 477 502</b>	<b>5 157 863</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>	<b>14 067 901</b>	<b>3 426 784</b>	<b>13 347 017</b>	<b>2 920 192</b>
1.1 Réalisées en France	14 067 901	3 426 784	13 347 017	2 920 192
- Actions réalisées par l'organisme	14 067 901	3 426 784	13 347 017	2 920 192
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>2 269 175</b>	<b>2 087 603</b>	<b>2 098 770</b>	<b>1 969 632</b>
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	2 087 603	2 087 603	1 969 632	1 969 632
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	181 571		129 138	
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 535 321</b>		<b>1 538 198</b>	
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	<b>143 742</b>		<b>179 222</b>	
<b>5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES</b>	<b>3 545</b>		<b>4 234</b>	
<b>6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>	<b>132 509</b>	<b>90 000</b>	<b>138 022</b>	<b>96 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>18 152 193</b>	<b>5 604 387</b>	<b>17 305 463</b>	<b>4 985 824</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>172 039</b>	<b>172 039</b>





## 8.2 Présentation par origine et destination (CROD) Contributions volontaires en nature

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 2024		Exercice 2023	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 453 763	1 453 763	1 320 129	1 320 129
Bénévolat Prestations en nature Dons en nature	1 453 763	1 453 763	1 320 129	1 320 129
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	-	-	-	-
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE	-	-	-	-
Prestations en nature Dons en nature	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 453 763</b>	<b>1 453 763</b>	<b>1 320 129</b>	<b>1 320 129</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	1 400 322	1 400 322	1 293 194	1 293 194
Réalisées en France	1 400 322	1 400 322	1 293 194	1 293 194
Réalisées à l'étranger	-	-	-	-
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	-	-	-	-
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	53 441	53 441	26 936	26 936
<b>TOTAL</b>	<b>1 453 763</b>	<b>1 453 763</b>	<b>1 320 129</b>	<b>1 320 129</b>



### 8.3 Déficits et excédents par établissement avant répartition des dons

Déficit ou excédent de l'exercice 2024	Déficit	Excédent
1 Le Refuge	- 2 799 724	-
2 Pension de Famille/Villa de l'Aube	- 111 271	-
3 ESI	- 269 755	-
4 FJT	- 192 348	-
5 Siège	-	-
5b Commun	-	-
6 Vie Associative	-	3 105 784
<b>Totaux Déficit / Excédent</b>	<b>- 3 373 098</b>	<b>3 105 784</b>
<b>Total Association</b>	<b>- 267 314</b>	

*E*



## 8.4 Produits du compte de résultat par origine et destination

### 8.4.1 Produits liés à la générosité du public

#### 8.4.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale, la réception de publications ou la remise de biens de faible valeur.

Il s'agit de la cotisation des membres adhérents de l'association.

Notre association peut justifier d'un droit d'agir en recouvrement, généré par un appel de cotisation, ainsi conformément à l'article 142-1 du règlement ANC n°2018-06 cet appel constitue le fait générateur de la comptabilisation du produit.



### 8.4.1.2 Dons, legs et mécénat : dons manuels (dont abandon de frais par les bénévoles)

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte.

Le montant 2024 est de 4 901 355 €

Ce poste inclut :

- 170 K€ au titre de l'I.F.I. directement affectés à l'activité du Chantier d'Insertion (seule structure habilitée à recevoir ces dons) ;
- 90 K€ directement affectés à l'Arche d'Avenirs (seule structure habilitée à recevoir ces dons) pour l'achat exclusif de duvets ;

### 8.4.1.3 Dons, legs et mécénat : Legs

PRODUITS	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	235 648
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	54 758
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	185 339
<b>Total Produits</b>	<b>475 745</b>

CHARGES	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations, destinés à être cédés	-
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations, destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	235 648
<b>Total Charges</b>	<b>235 648</b>
<b>SOLDE DE LA RUBRIQUE</b>	<b>240 097</b>



#### 8.4.1.4 Dons, legs et mécénat : Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général. Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention. Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Pour l'année 2024, nous enregistrons près de 158 k€ sur le poste mécénat contre 85 k€ l'année précédente

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

En termes de ratio, la rubrique « **dons, legs et mécénat** » représente 30 % des produits du CROD contre 29 % pour l'année 2023.

Les « **dons, legs et mécénat** » ont permis de financer en 2024, 38 % des missions sociales de l'association.

#### 8.4.1.5 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre association

Pour l'année 2024, les contributions financières représentent 227 K€.

#### 8.4.1.6 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

Les ventes de marchandises et de prestations de services dont la participation des hébergés ;

Les revenus des actifs non issus de la générosité du public :

- les loyers ;
- les produits financiers ;
- les plus ou moins-values de cession d'actifs.

Elle ne comprend pas les subventions et autres concours publics.

#### 8.4.2 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- au titre des subventions :
  - les subventions d'exploitation ;



- la quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- les concours publics définis à l'article 142-9.

### 8.4.2.1 Subventions

« Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire ».

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Certaines conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, nous ne comptabilisons pas la subvention en produits. Nous n'avons à ce jour aucune convention comprenant une condition suspensive ou résolutoire.

À noter que :

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « Reports en fonds dédiés » en contrepartie du passif « Fonds dédiés sur subvention d'exploitation ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « Provisions pour risques et charges ».

### 8.4.2.2 Autres concours publics

Un concours public est une contribution financière apportée par une autorité administrative en application d'un dispositif législatif ou réglementaire (par opposition à la subvention, attribuée de façon facultative et objet d'une décision particulière).

Les concours publics comprennent :



les contributions financières d'une autorité administrative qui ne sont pas des subventions ;

les reversements de participations, contributions ou taxes par un organisme collecteur.

Ils sont comptabilisés en produit au compte « Concours publics » en fonction des modalités propres au dispositif concerné. C'est le cas des produits liés :

à la Prestation de service ordinaire CAF dans nos comptes ;

aux aides de poste de la DIRECCTE / DRIET

### 8.4.2.3 Tableau des subventions et concours publics

Nature du concours ou de la subvention 2024	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	Caisse d'allocations familiales	Autres
Concours publics	-	1 022 162	-	144 056	-
Subvention d'exploitation	-	9 122 927	190 816	-	3 554
Subvention d'investissement	-	-	123 389	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>10 145 089</b>	<b>314 205</b>	<b>144 056</b>	<b>3 554</b>
					<b>10 606 903</b>

Pour l'année 2024, nous comptabilisons un total de 10 607 K€ qui ont permis de financer 75 % des missions sociales soit 1 point de plus qu'en 2023.

Financier en 2024	ESI - "Arche d'Avenir"	FJT - "Paulin Enfert"	PFA - "Villa de l'Aube"	REFUGE	Pôle IAE	VIE ASSOCIATIVE	Total
DEPARTEMENT DE PARIS					317 000		317 000
DRIETS - AIDES AU POSTES					1 022 162		1 022 162
DRIETS CHI FDI					22 000		22 000
DRIHL	432 642	40 810	224 947	7 557 657			8 256 056
Mairie de Paris - DASES	350 000						350 000
FONJEP		3 554					3 554
MAIRIE DE PARIS - JEUNESSES et SPO		36 400					36 400
AGLS							0
PSO - CAF		144 056					144 056
FNDVA							0
Autres	12 575	103 004	30 436	303 871	5 790		455 676
<b>Total</b>	<b>795 217</b>	<b>327 823</b>	<b>255 383</b>	<b>7 861 528</b>	<b>1 366 952</b>	<b>-</b>	<b>10 606 903</b>



### 8.4.3 Utilisations des fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation 2024		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitations	144 723	42 509	16 783			170 449	
Contributions financières d'autres organismes	-	-	-			-	
Ressources liées à la générosité du public	230 991	90 000	34 902			286 089	
<b>TOTAL</b>	<b>375 714</b>	<b>132 509</b>	<b>51 685</b>			<b>456 538</b>	

Les fonds dédiés au 31/12/2024 sont de 456 K €

Utilisations des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public : 35 K€



## 8.5 Charges du compte de résultat par origine et destination

### 8.5.1 Modalités de répartition des charges figurant dans le compte de résultat entre les différentes rubriques du compte de résultat par origine et destination

Les modalités de répartition des charges figurant dans le compte de résultat entre les différentes rubriques du compte de résultat par origine et destination ainsi que de leur quote-part relevant de la générosité du public sont les suivantes :

Les dépenses des établissements représentent les missions sociales. Elles sont identifiables par des codes analytiques distincts par établissements et activités au sein de chaque établissement.

Les frais du siège constituent les frais de fonctionnement de l'association dont les frais de recherche d'autres ressources. Ces frais sont identifiés par le code analytique SZ\*.

Les frais communs sont isolés sur le code analytique CZZZZ et sont repartis entre les différentes rubriques du CROD selon la répartition ci-dessous :

Détail de frais communs	Missions Sociales	Frais d'appel à la générosité du public	Frais de recherche d'autres ressources	Frais de Fonctionnement
Salaires du siège de l'association	40%	10%	10%	40%

Les frais d'appels à générosité du public sont isolés selon les codes analytiques commençant par VF\*, VM\*, VT\* et auxquels s'ajoute une quote-part de 10% des frais communs en CZZZZ

### 8.5.2 Missions sociales

Les rubriques relatives aux missions sociales comprennent les charges engagées par l'association pour la réalisation de ses missions et qui ont vocation à disparaître si elle cesse.

Les charges engagées pour la réalisation des missions sociales comprennent :

- les coûts directement liés aux activités et services rendus pour réaliser ces missions, tels que les frais de personnel directs, les achats de marchandises, fournitures et services extérieurs engagés pour réaliser les missions.
- Et les coûts indirects qui sont engagés pour réaliser les activités et services rendus au titre des missions sociales.

L'objet de l'association (missions sociales) est précisé à l'art.1 des statuts :



« assistance morale et matérielle, sans aucune discrimination, à toute personne démunie de ressources suffisantes, notamment par un réfectoire et un asile de nuit, ..., ainsi que par des visites et assistance à domicile ; éducation physique et culturelle ainsi que la formation morale de la jeunesse du quartier par l'association et la gestion directe ou l'aide apportée à des organismes spécialisés à cet effet tels que : Foyers de jeunes travailleurs, cercles de jeunes gens, centres de loisirs et de jeux organisés, union sportive de la maison blanche »

### 8.5.2.1 Actions réalisées par l'organisme : France

L'ensemble de l'activité de l'association se déroule en France et plus précisément dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement, un Foyer pour Femmes dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement ainsi qu'une Halte de Nuit pour femme dans le 05<sup>ème</sup>. Les missions sociales de l'association pour l'année 2024 peuvent être résumés ainsi :

	Dépenses de missions sociales			Nbr de personnes hébergées/accueillies		
	2024	2023	Ecart	2024	2023	Ecart
Axe 1 : Mission d'accueil et de mise à l'abri	1 003 325	933 697	7%	1 251	1 203	4%
Axe 2 : Mission d'hébergement	8 915 470	8 167 573	9%	1 009	574	43%
Axe 3 : Logement adapté	1 676 436	1 731 988	-3%	196	200	-2%
Axe 4 : Mission d'insertion par l'activité économique	2 212 910	2 101 534	5%	105	115	-10%
<b>Total hors VAS</b>	<b>13 808 141</b>	<b>12 934 792</b>	<b>6,75%</b>	<b>2 561</b>	<b>2 092</b>	<b>18,31%</b>
Vie Associative	259 610	412 225	-37%	2 561	2 092	18%

### 8.5.3 Frais de recherche de fonds

Les frais sont constitués :

Des frais d'appel à la générosité du public qui comprennent les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Des frais de recherche d'autres ressources qui sont les frais engagés par l'association dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics. Dans notre cas, ces frais sont essentiellement une quote-part de la masse salariale des personnels du siège de l'association.

#### 8.5.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités, charges engagées par notre association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser notre action.

- Frais de recherche de dons et libéralités :



(frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons -en nature, donations, legs, assurances vie- auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ; les frais de tenue, de location ou d'acquisition de fichiers de donateurs ou mécènes ; les frais d'appel et de gestion de cotisations sans contrepartie ; frais d'appel à bénévolat;),

- Frais de traitement de dons et libéralités :

(des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ; les prestations de services de collecte ou de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat, les charges des legs résultant de stipulations testamentaires ; les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public).

Pour l'année 2024, ces frais représentent : 2 087 K€

1 906 K€ de frais directs de recherche et de traitement de dons et libéralités. En hausse par rapport à 2023 de 66 K€ dû entre autres aux frais de traitement des dons dont les affranchissements.

181 K€ correspondant à 10% des salaires du siège (frais communs), soit 52 k€ de plus qu'en 2023, liés à la hausse des frais communs.

### 8.5.3.2 Frais de recherche d'autres ressources

Les frais de recherche d'autres ressources sont les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement et sont essentiellement une quote-part de la masse salariale du siège ainsi que du personnel commun de l'association.

Pour l'année 2024 ces frais représentent :

181 K€ et sont essentiellement une quote-part (10%) de masse salariale de l'ensemble du personnel impliqué dans la prospection, rédaction, envoi et suivi des appels à projets :

Directeur de l'association :

- Pilotage de la stratégie de recherche
- Gestion des liens avec les financeurs (dialogue de gestion)
- Prospection

Une quote-part de la masse salariale de la chargée de mission développement sur la partie :

- Rédaction du narratif des projets
- Rédaction du compte rendu narratif



Une quote-part de la masse salariale du contrôleur de gestion sur la partie :

- Budget prévisionnel des projets
- Compte rendu financier des projets

#### 8.5.4 Frais de fonctionnement

Nos frais de fonctionnement sont essentiellement nos frais de siège et concernent l'ensemble des frais nécessaires pour faire fonctionner le siège de l'association. Ces frais comportent une quote-part de masse salariale de l'ensemble des fonctions supports de l'association.

À noter qu'une partie de ces charges sont affectées aux rubriques :

MISSIONS SOCIALES : il s'agit d'une quote-part de masse salariale des salariés du siège contribuant directement dans la réalisation de ces missions sociales dont notamment :

- Le Directeur de l'association ayant la fonction de représentation auprès des tiers
- La Directrice Administratif
- Le contrôleur de gestion qui assure le pilotage des budgets des établissements
- La chargée de missions développement en charge du développement de la vie associative dont notamment le pilotage du futur projet associatif.

FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS : Là également il s'agit d'une quote-part de la masse salariale de l'ensemble des salariés du siège intervenant dans le cycle de recherche et de gestion des autres ressources dont l'essentiel concerne les subventions et les concours publics.

#### 8.5.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations pour cette année 2024, s'élèvent à 144 K€ :

- 123 K€ de dotations aux provisions pour risques
- 21 K€ de dépréciations de créances douteuses.

#### 8.5.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Le report en fonds dédiés de l'exercice est de 132 k€ et concerne :

L'opération Duvet sur l'établissement E.S.I - Arche d'avenir pour 90 K€ ;

Une subvention de 42 K€ pour le financement du projet Domiciliation pour le Refuge.



## 8.6 Contributions volontaires en nature du compte de résultat par origine et destination

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une association un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;

Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;

Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services

Une contribution est une participation, sous quelque forme que ce soit, **à la réalisation d'une œuvre commune**. L'association qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, **d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire**.

Ces apports ou affectations sont comptabilisés en charge à la date de signature de la convention ou des statuts. Les apports ou affectations sont soit en numéraire soit en nature.

Les apports en nature correspondent à l'apport de tout bien qu'il soit matériel ou immatériel autre que l'argent.

La valorisation des apports de biens ou autres services se fait par référence au coût réel comme par exemple la valeur locative des mises à disposition de locaux.

Les contributions volontaires en nature suivantes :

- Dons de produit alimentaire
- Dons de produit non alimentaire

sont valorisés au prix d'achat hors taxes

• Produits de la collecte alimentaire auprès du public organisée par l'association est valorisée à 3,70 € par kilogramme de marchandises

- Bénévolat est valorisé selon recommandations des pouvoirs publics
- Comodat relatif à l'utilisation des locaux du Foyer Femmes, rue Vergniaud (13<sup>ème</sup>) est valorisé par la Ville de Paris comme minoration de redevance.



Nature de la contribution / modalités ayant permis de quantifier	Méthode de valorisation	Montant
<i>Obtenue :</i>		
Dons en Nature (hors collecte alimentaire)	Prix d'achat H.T	859 568
Collecte alimentaire (35800 KG)	1kg = 3,70 €	132 460
Bénévolat (1)	13,83 € / heure de bénévolat	314 015
Commodat		147 900
<i>Offerte :</i>		
<b>Total 2024</b>		<b>1 453 943</b>

Les dons de produits alimentaires hors collecte sont suivis hebdomadairement par type d'article et selon le prix d'achat hors taxe cédé par le donateur.

Les dons de collecte alimentaire sont pesés à l'arrivée et entreposés par nature d'article dans l'espace de stockage du Refuge.

L'association dispose d'un pôle dédié aux suivis du bénévolat et de l'action bénévole qui recense les bénévoles ainsi que leurs activités entre les différentes structures de l'association. Le suivi des heures de bénévolat s'effectue à chaque mobilisation des bénévoles auprès de chaque établissement.

## 8.6.1 Contribution volontaires (Produits) liés à la générosité du public

### 8.6.1.1 Bénévolat

Le bénévole est une personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial (Avis du Conseil économique et social du 24 février 1993) et selon l'objet et les règles de l'association auprès de laquelle le bénévole s'engage.

Le bénévolat est un axe majeur de notre projet associatif. En effet la structure de l'association repose en partie sur l'engagement sans contrepartie des bénévoles. Ces engagements vont de la collecte alimentaire en passant par le service de repas au refuge jusqu'au cours de français et par différents accompagnements nécessaires à l'insertion de nos publics.

### 8.6.1.2 Dons en nature

Un don en nature est une contribution non-financière sous la forme de biens ou de services. C'est l'une des différentes formes de soutien que nos donateurs nous apportent dans le cadre de nos activités.



Nous avons bénéficié en 2024 de :

- Après des grossistes : 859 K€ de dons alimentaires ;
- Après des particuliers dans le cadre des deux campagnes de collecte alimentaire en partenariat avec la banque alimentaire : 132 k€ de dons alimentaires et non alimentaires

## 8.7 Tableau de rapprochement des charges et contributions volontaires du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination

Tableau de rapprochement entre les contributions volontaires du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination 2024	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	Total Compte de Résultat
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature	991 848				991 848
Mises à disposition gratuites de biens	147 900				147 900
Prestations de services					0
Personnel bénévole	260 574			53 441	314 015
<b>TOTAL</b>	<b>1 400 322</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>53 441</b>	<b>1 453 763</b>



TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LES RUBRIQUES DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION 2024	Missions sociales			Frais de recherche de fonds		Frais de financement	Dotations aux provisions	Impôt sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalités en France		Réalisées à l'étranger	Générosité du public	Autres ressources					
	Réalisées en France par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Versements à d'autres organismes							
Achats sociétés de matières premières et fournitures	694 001	-	-	-	-	-	-	-	-	694 001
Variation des stocks	5 436	-	-	26 770	-	-	-	-	-	32 206
Achats de matériel, équipements et travaux	40 432	-	-	-	-	-	-	-	-	40 432
Achats non stockés de matières premières et fournitures	1 154 517	-	-	880	-	15 962	-	-	-	1 171 359
RRR Obtenues sur achats	-	35 826	-	-	-	-	-	-	-	35 826
Prestations de service avec des entreprises	592 837	-	-	541 814	-	127 838	-	-	-	1 262 489
Locations	815 130	-	-	-	-	208 243	-	-	-	1 023 373
Charges locatives et de copropriété	13 690	-	-	-	-	19 059	-	-	-	32 748
Entretien et réparations	456 437	-	-	-	-	1 326	-	-	-	457 763
Primes d'Assurance	64 058	-	-	370	-	429	-	-	-	64 857
Divers	93 297	-	-	11 659	-	86 440	-	-	-	191 396
Personnel extérieur à l'organisme	351 681	-	-	-	-	4 804	-	-	-	356 485
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	85 643	-	-	84 056	-	136 896	-	-	-	306 596
Publicité, publications, relations publiques	6 171	-	-	713 878	-	747	-	-	-	720 797
Déplacements, missions et réceptions	3 602	-	-	312	-	8 106	-	-	-	12 019
Frais postaux et frais de télécommunications	84 210	-	-	511 712	-	50 693	-	-	-	646 615
Services bancaires et assimilés	15 891	-	-	10 594	-	13 580	-	-	-	40 054
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	623 622	-	-	13 536	-	54 144	-	-	-	704 938
Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	17 057	-	-	3 611	-	-	-	-	-	20 668
Rémunérations du personnel	5 971 670	-	-	115 440	-	461 762	-	-	-	6 664 312
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	1 998 394	-	-	46 232	-	184 926	-	-	-	2 227 578
Autres charges sociales	336 753	-	-	5 698	-	24 016	-	-	-	372 165
Autres charges de personnel	2 662	-	-	666	-	2 662	-	-	-	6 655
Aides financières	53 145	-	-	-	-	401	-	-	-	53 545
Charges diverses de gestion courante	71 849	-	-	-	-	21	-	-	-	71 871
Charges d'intérêts	14 226	-	-	-	-	43 900	-	-	-	58 125
Quoties-part de résultats sur opérations faites en commun	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	534	-	-	386	-	180	-	-	-	1 100
Charges exceptionnelles - année antérieure	18 028	-	-	-	-	-	-	-	-	18 028
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dotations aux amortissements - charges d'exploitation	518 733	-	-	-	-	89 188	-	-	-	607 921
Dotations aux provisions et dépréciations	-	-	-	-	-	-	143 742	-	-	143 742
Reports en fonds, dédiés	-	-	-	-	-	-	-	3 545	-	132 509
Impôt sur les bénéfices	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 545
<b>TOTAL</b>	<b>14 067 901</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 087 003</b>	<b>-</b>	<b>1 611 871</b>	<b>143 742</b>	<b>3 545</b>	<b>132 509</b>	<b>18 162 193</b>





## 8.8 Autres informations sur la nature, le montant et le traitement de certains produits et charges

### 8.8.1 Charges Financières, aides financières

#### CHARGES FINANCIERES

Les charges financières sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds » si l'association en justifie. A défaut, elles figurent dans les frais de fonctionnement. Nous comptabilisons pour 2024, 58 K€ de charges financières dont :

- 14 K€ affectés en missions sociales
- 44 K€ en frais de fonctionnement

#### AIDES FINANCIERES

Une aide financière est :

- soit une somme d'argent accordée à une personne physique à titre d'aide ou de secours ;
- soit une contribution financière facultative octroyée par une association à une autre association destinée à la réalisation d'actions ou d'investissements.

Dans notre cas, les aides financières sont des sommes d'argent accordées à nos hébergés. Ces sommes servent pour les plus démunis, dans le cadre des démarches de renouvellement de titre de séjour. Ces sommes ou contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens mais sont bien des sommes permettant de contribuer à la démarche d'accompagnement de nos hébergés.

Les aides financières telles que ci-dessus définies sont comptabilisées à la date d'octroi de l'aide dans un compte de charge d'exploitation ; elles sont d'un montant de 51 K€ en 2024.



## 8.9 Autres informations sur le contenu de postes du bilan et du compte de résultat

### 8.9.1 Produits à recevoir (autres créances)

Les produits à recevoir de l'exercice concernent essentiellement :

- Les dons manuels 2024 encaissés en 2025 de 362 K€
- La subvention DASES de 70 K€
- Le remboursement des formations de 122 K€
- Et la subvention au profit du chantier d'insertion de 43 K€

### 8.9.2 Produits et charges imputables à un autre exercice

	2 024	2 023
Charges constatés d'avance	145 672	155 540
Produits constatés d'avance	91 715	-

### 8.9.3 Charges et produits exceptionnels

	2024	2023
<b>Charges exceptionnelles :</b>	<b>45 767</b>	<b>597 157</b>
Sur opération de gestion	19 128	474 346
Sur opération en capital	-	-
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	26 639	122 811
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>228 307</b>	<b>420 681</b>
Sur opération de gestion	128 646	418 472
Sur opération en capital	-	-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	99 661	2 210
Résultat exceptionnel	182 540	176 476

### 8.9.4 Transferts de charges

Les transferts de charge de l'année 2024 sont de 166 K€

- Les remboursements des frais de formation par OPCO SANTE 159 K€
- Les remboursements de sinistres assurés 4,4 K€



### 8.9.5 Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires de Commissariat aux comptes 2024	Montant
- Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	86 400
- Au titre d'autres prestations	
<b>Honoraires totaux en € (dont 20% TVA)</b>	<b>86 400</b>

### 8.9.6 Etat séparé des avantages ou ressources provenant de l'étranger pour l'exercice 2024

Etat séparé des avantages ou ressources provenant de l'étranger pour l'exercice 2024						
Etat du contributeur	Date de l'avantage ou de la ressource	Personnalité juridique du contributeur	Nature de l'avantage ou de la ressource	Caractère direct ou indirect de l'avantage ou de la ressource	Mode de paiement	Montant ou valorisation de l'avantage ou de la ressource
Allemagne			Dons manuels	Direct		2 560,00
Andorre			Dons manuels	Direct		140,00
Autriche			Dons manuels	Direct		520,00
Belgique			Dons manuels	Direct		1 429,00
Canada			Dons manuels	Direct		560,00
Espagne			Dons manuels	Direct		130,00
Etats-Unis			Dons manuels	Direct		270,00
Grande-Bretagne			Dons manuels	Direct		250,00
Irlande			Dons manuels	Direct		100,00
Italie			Dons manuels	Direct		120,00
Laos			Dons manuels	Direct		120,00
Norvège			Dons manuels	Direct		240,00
Portugal			Dons manuels	Direct		60,00
Royaume-Uni			Dons manuels	Direct		8 383,59
Singapour			Dons manuels	Direct		72,00
Suisse			Dons manuels	Direct		1 280,00
Turquie			Dons manuels	Direct		120,00
Ukraine			Dons manuels	Direct		4,00
<b>Totaux</b>						<b>16 358,59</b>

Le tableau détaillé est disponible au service financier.





## 9 Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)

*Ge*

COMpte d'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (LOI n° 91-772 DU 7 AOÛT 1991)					
Edition du : 01/01/2024 au 31/12/2024					
EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice 2024	Exercice 2023	RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice 2024	Exercice 2023
<b>1 – MISSIONS SOCIALES</b>			<b>1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>		
1.1. Réalisées en France	3 426 784	2 920 192	1.1. Cotisations sans contrepartie	2 840	4 235
- Actions réalisées par l'organisme	3 426 784	2 920 192	1.2. Dons, legs et mécénats	5 299 331	5 115 745
- Versements à un organisme central ou d'autres			- Dons manuels	4 901 355	4 831 407
			- Legs, donations et assurances-vie	240 097	199 771
			- Mécénats	157 879	84 567
1.2. Réalisées à l'étranger			1.3. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	-	-
- Actions réalisées par l'organisme					
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger					
<b>2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>2 087 603</b>	<b>1 969 632</b>			
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	2 087 603	1 969 632			
2.2. Frais de recherche d'autres ressources					
<b>3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>-</b>	<b>-</b>			
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>5 514 387</b>	<b>4 889 824</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>5 302 171</b>	<b>5 119 980</b>
<b>4 – DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 - REPRISES DES PROVISIONS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>5 – REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>	<b>90 000</b>	<b>96 000</b>	<b>3 – UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>	<b>34 902</b>	<b>37 883</b>
<b>EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>		<b>172 039</b>	<b>DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>	<b>267 314</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 604 387</b>	<b>5 157 863</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 604 387</b>	<b>5 157 863</b>
			<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)</b>	<b>5 711 134</b>	<b>5 539 095</b>
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	- 267 314	172 039
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)</b>	<b>5 443 820</b>	<b>5 711 134</b>

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 2024	Exercice 2023		Exercice 2024	Exercice 2023
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>	<b>1 453 763</b>	<b>1 320 129</b>	<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>	<b>1 453 763</b>	<b>1 320 129</b>
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>	<b>1 400 322</b>	<b>1 293 194</b>	<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>1 453 763</b>	<b>1 320 129</b>
Réalisées en France	1 400 322	1 293 194	Bénévolat	314 015	266 496
Réalisées à l'étranger			Prestation en nature	147 900	147 900
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>			Dons en nature	991 848	905 733
<b>3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>	<b>53 441</b>	<b>26 936</b>			
<b>Total</b>	<b>1 453 763</b>	<b>1 320 129</b>	<b>Total</b>	<b>1 453 763</b>	<b>1 320 129</b>

A l'exception des informations précisant les ressources reportées liées à la générosité du public non dédiées non utilisées, les informations figurant dans le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du



7 août 1991 correspondent strictement aux informations relevant de la générosité du public figurant dans le compte de résultat par origine et destination.

Les ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés précisent les montants correspondants en début d'exercice et en fin d'exercice.

Le montant des ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés en début de l'exercice est égal au solde des fonds propres disponibles collectés auprès du public, sous déduction de la quote-part des valeurs nettes comptables des immobilisations ou fractions d'immobilisations financées par ces ressources sur les exercices antérieurs.

Les ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés en fin d'exercice prennent en compte les montants, d'une part, de l'excédent ou du déficit de la générosité du public de l'exercice et, d'autre part, des investissements et désinvestissements nets financés par la générosité du public de l'exercice, qui sont précisés.

La rubrique « Investissements et désinvestissements nets liés à la générosité du public » est déduite des ressources reportées liées à la générosité du public et comprend :

- Le montant des immobilisations ou des quotes-parts d'immobilisations brutes acquises au cours de l'exercice au moyen de ressources issues de la générosité du public ;
- Diminué du montant des dotations aux amortissements des immobilisations ou des quotes-parts d'immobilisation acquises au moyen de ressources de la générosité du public et comptabilisées au cours de l'exercice ;
- Diminué du prix de vente des immobilisations ou des quotes-parts d'immobilisations acquises au moyen de ressources issues de la générosité du public.

Les ressources par origine comprennent les seules ressources liées à la générosité du public, composées des montants :

- des cotisations sans contrepartie ;
- des dons manuels comprenant les produits reçus des ventes de dons en nature ainsi que des legs, des donations, des assurances-vie et des dons effectués dans le cadre du dispositif du mécénat ;
- des autres ressources liées à la générosité comprenant la quote-part de générosité reçue d'autres organismes et les revenus générés par les actifs issus de l'appel public à la générosité en sus des plus ou moins-values de cessions d'actifs à l'exception de celles des plus ou moins-values relatives aux biens



provenant de legs ou de donation avant la date de l'acceptation du legs par l'organe habilité de l'organisme ou avant la date d'entrée en jouissance si celle-ci est postérieure ou avant la date de signature de l'acte authentique de donation.

A ce total des ressources de l'exercice, viennent s'ajouter, d'une part, la part relative à la générosité du public des reprises sur provisions et dépréciations et, d'autre part, l'utilisation des fonds dédiés antérieurs.

Les principes qui ont présidés à l'affectation des coûts sont identiques à ceux de l'affectation des coûts au niveau du CROD (**voir 8.4.1**).



## 10 Autres informations et engagements

### 10.1 Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)

La Présidente de l'Association ainsi que les membres du Conseil d'Administration n'ont perçu aucune rémunération de quelque sorte.

Pour ce qui concerne les salaires versés aux trois personnes les mieux rémunérées, ils s'élèvent à **262 k€** sur l'année 2024.



## 11 Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

### 11.1 Engagements financiers donnés et reçus

Pour mémoire :

- Un emprunt FJT de 1 400 000 € dont le remboursement est prévu fin 2027 a fait l'objet d'une garantie hypothécaire de deuxième rang sur l'ensemble immobilier réalisé, signée au profit de SOLENDI.
- Un emprunt SIE de 1 700 000 € dont le remboursement est prévu fin 2029 a fait l'objet d'une part d'un nantissement de deux comptes de dépôt, et d'autre part d'une promesse d'hypothèque terrestre.

#### 11.1.1 Les engagements de retraites et avantages assimilés

L'association a décidé de ne pas comptabiliser de provision pour indemnité de départ à la retraite des salariés. Les indemnités de départ à la retraite sont estimées à **327 326 €** charges sociales comprises.

### 11.2 Engagements pris en matière de crédit-bail

Néant

### 11.3 Autres opérations non inscrites au bilan

- ✓ Une subvention de 60 979 € a été accordée en 2002 aux « Restos du Cœur » avec droit de retour en cas de dissolution.
- ✓ Un apport avec droit de reprise de 240 000 € a été consenti par les Œuvres de la Mie de pain à l'ARPE par une convention du 25 juillet 2015. La somme de 120 000 € a été versée en 2016. Le solde de l'apport a été versé le 30 juillet 2021 pour 120 000 €.
- ✓ Un emprunt ESI de 1 581 952 € dont le remboursement est prévu fin 2026, a fait l'objet d'une caution de la Ville de Paris au profit de la banque.
- ✓ Dans le cadre des cotisations sociales à verser, nous pourrions être redevable de la taxe sur les transports à verser auprès d'île de France Mobilités (Ex\_STIF). Cependant, compte-tenu de son statut d'association RUP, l'Association peut être partiellement exonérés de cette taxe à la condition d'en faire la demande auprès de l'organisme receveur. Ce dernier délivre une exonération valable pour une durée de trois ans qu'il faut renouveler à chaque fois. Le renouvellement de demande d'exonération a été fait le 22 août 2019 pour la période 2019-2022. Une nouvelle demande d'exonération a été faite pour la période 2022-2025. D'après la réponse d'île de France Mobilités en date du 28 février 2024,



l'exonération de la taxe ne nécessite pas de décision préalable conformément à l'arrêt de la 2ème chambre civile de la Cours de Cassation du 09 septembre 2021 (20-11-056).

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive letter 'a' followed by a horizontal stroke.



## 12 Autres informations utiles pour comprendre la lecture des comptes d'établissements prévus à l'article n°16 des statuts de l'association

### 12.1 Tableau de refacturation de personnel entre établissements

FACTURATION DE PERSONNELS ENTRE ÉTABLISSEMENTS							
2024							
	ASSOCIATION	E.S.I.	F.J.T.	PENSION	REFUGE	SIEGE	VIE ASS.
<b>CHARGES</b>							
Personnels SIEGE	1 815 715	170 416	147 126	61 279	1 422 692		14 201
Personnels Chantiers	440 000	45 366	20 938	10 469	335 308	6 979	20 938
Refuge foyers femmes	103 209				103 209		
<b>Total charges</b>	<b>2 358 924</b>	<b>215 783</b>	<b>168 064</b>	<b>71 748</b>	<b>1 861 210</b>	<b>6 979</b>	<b>35 140</b>
<b>PRODUITS</b>							
Personnels SIEGE	1 815 715					1 815 715	
Personnels Chantiers	440 000				440 000		
Refuge foyers femmes	103 209				103 209		
<b>Total produits</b>	<b>2 358 924</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>543 209</b>	<b>1 815 715</b>	<b>-</b>
<b>Produits - Charges</b>	<b>0</b>	<b>- 215 783</b>	<b>- 168 064</b>	<b>- 71 748</b>	<b>- 1 318 000</b>	<b>1 808 735</b>	<b>- 35 140</b>

### 12.2 Tableau de ventilation des frais de siège et autres charges communes

VENTILATION DES FRAIS DE SIEGE							
2024							
	ASSOCIATION	E.S.I.	F.J.T.	PENSION	REFUGE	SIEGE	VIE ASS.
Siège (Charges)	596 426						
Siège (Produits)							
Frais de Siège	596 426	44 323	43 839	24 384	397 492		86 387
Produits Frais de Siège	596 426	-	-	-	-	596 426	-
<b>Produits - Charges</b>	<b>-</b>	<b>- 44 323</b>	<b>- 43 839</b>	<b>- 24 384</b>	<b>- 397 492</b>	<b>596 426</b>	<b>- 86 387</b>



**VENTILATION AUTRES CHARGES DU COMMUN (2024)**

2024

	ASSOCIATION	E.S.I.	F.J.T.	PENSION	REFUGE	SIEGE	VIE ASS.
<b>CHARGES</b>	229 906	9 721	10 920	6 272	110 081	15 739	77 173
<b>PRODUITS</b>	229 906						
<b>Produits - Charges</b>	-	- 9 721	- 10 920	- 6 272	- 110 081	- 15 739	- 77 173

### 12.3 Tableau de répartition des dons et résultats par établissement

Avant répartition

Déficit ou excédent de l'exercice 2024		Déficit	Excédent
1	Le Refuge	- 2 799 724	-
2	Pension de Famille/Villa de l'Aube	- 111 271	-
3	ESI	- 269 755	-
4	FJT	- 192 348	-
5	Siège	-	-
5b	Commun	-	-
6	Vie Associative	-	3 105 784
<b>Totaux Déficit / Excédent</b>		<b>- 3 373 098</b>	<b>3 105 784</b>
<b>Total Association</b>		<b>- 267 314</b>	

Ventilation des dons 2024		Produits exceptionnels	Charges exceptionnelles
Refuge			
	Hébergement	1 884 630	
	Foyer 13	107 913	
	Foyer 15	141 883	
	Halte de Nuit 5	103 173	
	Chantiers d'insertion	294 811	
	<b>Total</b>	<b>2 532 410</b>	
Pension de famille		<b>111 271</b>	
ESI		<b>269 755</b>	
FJT		<b>192 348</b>	
Vie Associative			<b>3 105 784</b>
<b>Total général</b>		<b>3 105 784</b>	<b>3 105 784</b>

G



Après répartition

Déficit ou excédent de l'exercice 2024	Déficit	Excédent
1 Le Refuge	- 267 314	
2 Pension de Famille/Villa de l'Aube	-	
3 ESI	-	
4 FJT	-	
5 Siège	-	
5b Commun	-	
6 Vie Associative		-
<b>Totaux Déficit / Excédent</b>	<b>- 267 314</b>	<b>-</b>
<b>Total Association</b>	<b>- 267 314</b>	<b>-</b>